

Conseil Local de Développement : la parole aux citoyens

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a mis en place son Conseil Local de Développement (CLD) pour faire émerger la parole collective. Après une première réunion de rencontre, le CLD s'organise.

Le CLD, c'est quoi ?

Il s'agit d'un conseil participatif composé de citoyens et de représentants volontaires qui contribue à l'élaboration, l'évaluation et le suivi du projet de territoire intercommunal et des documents de prospective et de planification de la communauté de communes.

Il permet de faire émerger **une parole collective, sur des questions d'intérêt commun** et ainsi contribuer à **enrichir la décision politique.**

Organisation

Il s'organise en 6 collèges de 5 membres, chacun issu d'un domaine particulier :

- Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales
- Organismes publics et assimilés (dans le domaine de la santé/ social),
- Enseignement supérieur et recherche, culture, urbanisme etc.)
- Vie associative

- Représentations territoriales des habitants
- (conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux, etc.)
- Citoyens volontaires
- Personnes qualifiées

A quoi sert-il ?

Ce conseil a **une vocation participative**, il fait émerger l'avis de la population locale à travers ses représentants. Le Conseil se veut être un laboratoire d'idées, un espace de dialogue et d'écoute. Il intervient en complémentarité d'autres instances participatives comme les conseils de citoyens ou les conseils de quartier

Que fait-il ?

En lien direct avec une chargée de mission de la Communauté de Communes, il fait remonter ses réflexions et contribue ainsi à enrichir la décision politique et notamment à enrichir le projet de territoire.

Un certain nombre de missions du CLD est explicitement prévu par la loi :

- Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire,
- Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification,
- Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Le CLD peut être saisi par les élus ou s'auto-saisir sur toute question intéressant le territoire.

Un début prometteur

La première réunion du CLD s'est déroulée le mercredi 26 juin au siège de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Après une introduction du président et du 1^{er} vice-président, les 24 membres présents ont d'abord fait connaissance et ont ensuite commencé à réfléchir sur la manière d'organiser leur CLD.

Au programme des travaux, présentation des membres et réflexion commune sur la définition du Conseil Local de

Développement.

De nombreuses questions ont pu être échangées sur le rôle du CLD, ses relations avec les élus de l'exécutif, les conseils communautaires, les grands projets portés par la Communauté de Communes.

Les travaux se sont poursuivis durant le mois d'août avec un équipe volontaire qui a travaillé sur un projet de règlement intérieur. Celui-ci sera ensuite proposé lors de la prochaine réunion du CLD le 12 septembre 2019.

